



■ Actions collectives

Votre santé vous appartient, préservez la !

La CGSS en partenariat avec le GIE « Vieillessement actif » vous propose de participer à des ateliers Nutrition, Mémoire, Equilibre, Sommeil....
Contactez le **0262 40 72 97**



Pour en savoir plus, contactez :

- Le Service Social de la CGSS :
SAINT-DENIS : 0262 40 59 08
SAINT-PAUL : 0262 45 75 14
SAINT-PIERRE : 0262 70 06 64
SAINT-ANDRE : 0262 58 83 21
- Le Service Action Sanitaire et Sociale de la CGSS au **0262 40 36 05**
- Le CCAS proche de votre domicile

Retrouvez toutes les informations utiles sur : www.cgss.re

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE EN FAVEUR DES ASSURÉS DU RÉGIME AGRICOLE

RCS 314 635 483 00014 CGSS REUNION - Avril 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique Service Communication.



La CGSS de la Réunion
vous accompagne
tout au long de votre parcours



Caisse Générale
de Sécurité Sociale
de la Réunion
www.cgss.re



■ Accès aux droits et aux soins

Vous connaissez mal vos droits

- Vous avez des difficultés pour vous faire soigner et vous vous inquiétez sur les répercussions sur vos ressources, vos proches, votre quotidien...
- Vous n'arrivez pas à faire face à vos dépenses de santé (prothèses dentaires, appareils auditifs, lunettes, produits médicalement justifiés mais non remboursés...)

L'Assistant Social peut vous accompagner et vous guider dans vos démarches.



Les transferts sanitaires

Vous êtes malades et vous devez vous rendre en Métropole pour des soins qui ne peuvent être réalisés à la Réunion

- Vous avez besoin d'un soutien psychologique pour vous aider à préparer votre départ,
- Vous souhaitez être aidé pour la recherche d'un hébergement proche de l'hôpital,
- Vous avez des difficultés pour assumer les frais occasionnés par votre départ.

Le Service Social reste le référent du malade et/ou de sa famille jusqu'au retour du malade dans le Département.

■ Maintien à domicile des retraités

Vous souhaitez rester le plus longtemps possible à votre domicile, la CGSS de la Réunion vous propose les aides suivantes :

Le plan d'actions personnalisé

Vous souhaitez l'intervention d'une aide à domicile, le Plan d'Actions Personnalisé (PAP) peut vous apporter un ensemble de solutions et prestations utiles à votre bien être :

- aide à domicile
- frais de portage de repas
- installation d'une téléalarme
- aide aux transports
- pédicurie,
- petits travaux
- ...

La CGSS peut vous aider sous certaines conditions à financer ces aides.

Si vous remplissez les conditions administratives, un professionnel de l'évaluation sera mandaté par la CGSS pour évaluer votre situation et vous apporter des conseils et solutions adaptés.



L'Aide à l'habitat

Vous souhaitez être conseillé et recevoir une aide financière pour adapter votre logement.

Le kit prévention et l'aide à l'habitat peuvent vous aider à adapter votre logement pour améliorer votre qualité de vie et vous permettre de rester à votre domicile le plus longtemps possible.

Le kit de prévention comprend :

- les rehausseurs de WC et d'assise,
- les planches de transfert et les sièges de baignoire,
- les tabourets et les sièges de douche,
- les tapis antidérapants,
- les barres d'appui,
- les mains courantes d'escaliers,
- ...

et l'aide à l'habitat pour la réalisation des travaux d'aménagement.